

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)



Objectifs

- Guider le candidat tout au long de son parcours, dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Aider le candidat à valoriser ses expériences,
- Faciliter la construction du dossier de validation
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury de validation.

Contenus

S'inscrire sur la plateforme France VAE, afin d'être pris en charge par un Architecte Accompagnateur de Parcours : <https://vae.gouv.fr/> Cas particuliers (salariés du secteur public, diplômes spécifiques) : nous consulter L'accompagnement est réalisé en plusieurs étapes et est personnalisé.

1. Phase de constitution / rédaction d'un dossier de faisabilité (diagnostic initial) ; Durée max 3h : Positionnement et analyse de l'expérience du candidat
2. Accompagnement à la constitution du dossier de validation Durée max 24h : Choisir les activités professionnelles en lien avec le diplôme visé et les expliciter ; Obtenir un soutien à la rédaction de son dossier de validation
3. Actes formatifs complémentaires permettant de combler un écart entre les compétences acquises et celles attendues (le cas échéant) Durée variable
4. Préparation au passage devant le jury Durée max : 4h
5. Entretien post-jury afin d'analyser les résultats du jury Durée max : ...

Pré-requis

Être inscrit sur la plateforme nationale France VAE ou pour les cas particuliers (salariés du secteur public, diplômes spécifiques) avoir un projet VAE abouti

Public concerné

Validation

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences. Attestation de fin d'accompagnement.

Débouchés et poursuites d'études

Bénéfices professionnels de la VAE :

- être reconnu dans son métier
- sécuriser son parcours professionnel
- faciliter sa mobilité professionnelle
- engager une évolution professionnelle.

Informations sur les [débouchés et les métiers](#)